



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept février à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Didier REY.

**OBJET : VENTE AUX ENCHERES DE BIENS – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
DE VENDRE AUX ENCHERES UNE BALAYEUSE SCARAB**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente aux enchères du matériel suivant dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € :

Nature du bien	Mise à prix	Résultat enchère
BALAYEUSE SCARAB	5 000 €	7 718 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à céder ce bien aux enchères en ligne,
- **d'autoriser** son Président à signer les documents afférents à cette vente.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

